

C.A.P.N. des professeurs agrégés des 30 juin, 1 et 2 juillet 2009 (accès à la hors classe)

Hervé LELOUREC et Alain POLICAR

Rappel : depuis la note de service de novembre 2004, une évaluation et un avancement de grade largement discrétionnaires ont été mis en place dans l'objectif de réaliser des économies substantielles sur la retraite de tous les collègues qui partiront sans cette légitime gratification de fin de carrière. Alors qu'avec l'ancien barème, **tous les agrégés par concours exerçant dans le supérieur ayant atteint 4 années d'ancienneté dans le 11^e échelon étaient promus**, désormais le nombre des exclus ne cesse d'augmenter. Pour l'ensemble des promouvables (second degré + supérieur), on estime à environ 70% la part des agrégés au 11^e échelon qui ne peut espérer atteindre la hors classe. L'explication de cette situation doit être recherchée dans les caractéristiques suivantes du barème : écrasement des écarts entre les échelons et, surtout, de l'ancienneté dans le onzième et absence de bonification pour ceux ayant dépassé 4 ans dans cet échelon. Ces deux derniers points sont essentiels : ils contribuent à expliquer la substitution dans la cohorte des promus des professeurs moins anciens dans le dernier échelon au détriment des plus anciens. En effet, **si tous les promus ont atteint le 11^e échelon, la part de ceux qui ont 4 ans d'ancienneté dans celui-ci ne cesse de baisser (71% en 2007, 48% en 2008, 39,5% cette année).**

A l'architecture du barème, il faut ajouter les pratiques contraires à l'esprit de cette promotion. Nous voulons essentiellement parler des modifications des avis d'une année à l'autre, au rythme des changements de chef d'établissement, **alors que le jugement doit concerner l'ensemble de la carrière**. Les conséquences, en termes de découragement, sont inestimables. Et même si le ratio promus/promouvables a été substantiellement augmenté ces trois dernières années pour atteindre 7% en 2009, il n'est nullement certain que le nombre des déçus connaisse une baisse significative.

Les habituels motifs de satisfaction demeurent néanmoins, au premier rang desquels figure l'écoute attentive accordée en séance à l'étude des situations singulières. En particulier, les collègues victimes des conditions d'attribution des points d'échelon, s'ils bénéficiaient de la bonification rectorale maximale et s'ils avaient 4 années ou plus d'ancienneté dans le 11^e échelon, ont été promus (18 dont 9 collègues promus par liste d'aptitude). **Il convient de rappeler avec vigueur, une nouvelle fois, aux membres des commissions académiques que ces dossiers doivent impérativement être transmis à la CAPN.**

A été confirmée la référence à une barre unique de promotion (cette année 268 points contre 269 l'an dernier), ce qui signifie qu'aucun dossier ayant atteint cette barre n'a été écarté (sauf ceux des promus par LA n'ayant pas plus de 5 ans dans le corps) alors que, rappelons-le, le barème n'est plus qu'un instrument d'aide à la décision et, en conséquence, ne s'impose nullement à l'administration. Aussi les collègues nés en 1948 et 1949, et ayant 4 années (ou plus) d'ancienneté dans le 11^e échelon, qui ont obtenu un avis très favorable de leur chef d'établissement ont-ils été promus en l'absence de la bonification rectorale maximale (5 cas).

L'augmentation susmentionnée des possibilités budgétaires (2461 contre 2221 en 2008) reste encore insuffisante au regard des promouvables (35163 contre 35830 en 2008, second degré et supérieur confondus), parmi lesquels 7078 (contre 7130 en 2008) ont été transmis à la CAPN. Ajoutons à ces données que nous décomptons 7530 agrégés au 11^e échelon dont 3231 avec, au moins, 4 ans d'ancienneté dans celui-ci.

Pour l'enseignement supérieur, les 324 candidats promus (contre 264 en 2008 et 273 en 2007), soit 13,1%, pourcentage sensiblement égal à notre part dans l'ensemble des agrégés au 11^e échelon, sont nés entre 1947 et 1961 (entre 1944 et 1960 en 2008), la très grande majorité entre 1952 et 1956. Il n'y a eu aucune promotion au 10^e échelon. L'âge moyen reste élevé (mais en légère baisse : 54 ans et demi).

Les promotions d'agrégés par liste d'aptitude demeurent à un niveau modeste : 4,9% (contre 5,6% en 2008 et 3,7% en 2007). La part des femmes (hors STI) est à peu près constante (43,7% contre 40% l'an dernier et 43,6% en 2007).

La priorité reste la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois budgétaires et de modifier l'équilibre du barème afin de faire de la hors classe le terme de la carrière de tous les agrégés.

Nous fournissons ci-dessous les résultats par discipline bien que, en l'absence de contingents disciplinaires (barre unique), ils ne revêtent pas une grande signification.

Discipline	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Allemand	4	4	7	12	3	3	2	5
Anglais	40	29	36	20	19	18	28	21
Arts plast - arts appl.	13	5	9	2	5	3	5	4
Économie et gestion	40	40	26	16	12	19	16	15
Éducation musicale	4	3	5	2	4	3	2	2
EPS	45	40	31	17	13	15	21	17
Espagnol	5	4	8	2	2	5	5	2
Histoire-géographie	6	9	7	16	9	9	9	10
Italien	1	0	2	0	1	1	0	0
Lettres	23	18	26	18	13	18	25	27
Mathématiques	31	39	36	24	20	33	28	22
Philosophie	4	4	3	6	2	3	7	6
Portugais	0	0	1	0	1	0	1	0
Russe	0	0	0	0	0	0	1	1
SVT	13	4	4	3	3	4	2	6
Sciences physiques	25	17	20	14	10	15	12	10
SES	6	4	6	2	1	1	4	1
STI	63	44	46	19	17	20	17	13